

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des Décisions du Bureau Communautaire

Nombre de :

- Membres du bureau en exercice : 29
- Membres présents : 25
- Membres absents : 5 dont 1 représenté

SEANCE DU
MERCREDI 23 JUIN 2021

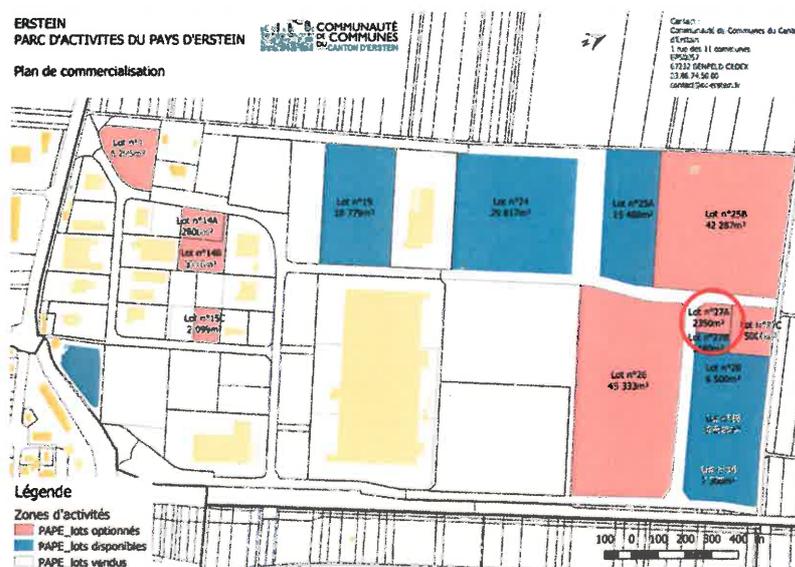
Point 5

ÉCONOMIE ET EMPLOI – ZAE - PAPE - T2 - Vente CCCE / HYMA - Lot n°27A

- Entreprise de maintenance industrielle : travaux de réparation et entretien des équipements destinés à la collecte et traitement des déchets (compacteurs, presse, etc.) ;
- Effectifs actuels : 2 gérants et 4 salariés ;
- CA 2020 : 600 000 euros ; des clients sur Colmar, Strasbourg et Rosheim (Suez, Véolia, EMS...).

Le projet :

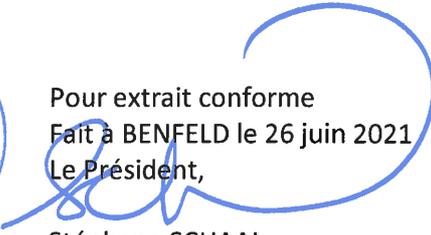
- Intention d'acquérir le lot n° 27A du PAPE à ERSTEIN, de 23,50 ares, par la SCI Anthelu ;
- Construction d'un bâtiment de 520 m² dont 420 m² d'atelier-hall et 100 m² de bureaux.



Après délibération, le Bureau des Maires décide à l'unanimité :

- d'approuver le principe de la cession du lot n°27A de la 2nde tranche du Parc d'Activités du Pays d'Erstein à ERSTEIN, d'une surface d'environ 2355 m² (sera confirmée par arpentage), au prix de 43 € HT par m² (soit 101 265 € HT), augmenté de la TVA, au profit de la SCI en cours de création et constituée des 2 gérants M. Reeb et M. Lichtle, ou au profit de toute personne physique ou morale que celle-ci pourra se substituer, à condition que l'acquisition soit réalisée en vue de la poursuite de l'activité de la société HYMA par tout moyen juridique que ce soit (crédit-bail, etc.), les frais d'arpentage et de raccordements aux réseaux seront refacturés en sus ;
- d'autoriser le Président à signer tous actes notariés en vue de déposer au rang des minutes du notaire chargé de cette affaire tous documents et pièces nécessaires pour permettre la vente susvisée ;
- d'autoriser le Président à signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces relatives à cette cession.



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD le 26 juin 2021
Le Président,

Stéphane SCHAAL